

Québec, le 22 juin 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-079

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 5 juin 2015, laquelle vise à obtenir une copie de la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAS-M-116438-0604.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-21), que le document demandé peut vous être communiqué. Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision.

De plus, nous vous signalons, conformément à l'article 90 al.2 de la *Loi sur la Justice administrative* (RLRQ, c. J-3), que la décision a été banalisée afin d'en omettre le nom du requérant. Vous trouverez cet extrait de la Loi en pièce jointe. De même, nous vous demandons de vous référer à cette décision en n'utilisant que les initiales du requérant (M.-C. D.).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles

Substitut de la responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Décision, extrait de la Loi et avis de recours